

Un permis de pêche en mer payant ?

La World Wild Fondation (pour), Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (pour) et la Fédération Française des Pêcheurs en Mer (contre) discutent actuellement d'une éventuelle réglementation de la Pêche Maritime de loisir en France Métropolitaine et de l'instauration d'un permis de pêche payant en mer.

Autour de la table :

WWF France, CNPMMEM, FFPM, FNPSA Pour la FFPM : Simone FALCE & Sébastien BONNEL

Objectifs de la réunion

La FFPM précise qu'il lui semblait nécessaire d'être présent pour connaître les véritables objectifs de WWF.

Les objectifs WWF, sont basés sur des velléités, datant de 10 ans, venant d'associations, en particulier de France Nature Environnement, et de la pêche professionnelle pour arriver à un cadre plus structurant de la pêche de loisir.

La FFPM soulève la difficulté d'un travail commun vu que toutes les fédérations ne sont pas autour de la table. Elle souligne aussi que l'Europe a reconnu que le poids économique pour les plaisanciers, était de 10 fois supérieur à celui des professionnels

Discussions lors de la réunion

WWF relève les impacts de la pêche de loisir, elle appuie que l'activité en plus de toucher des espèces ciblées peut toucher à des espèces vulnérables, requins, tortues, oiseaux, que la charte spécifiée une mise en place d'un carnet de pêche ou d'un permis mais que rien a été mis en place à ce jour.

La FFPM réagit sur le fait que les données énoncées entre autres pour la pêche du bar sont fausses, puisqu'il a été acté que les chiffres fournis par Ifremer étaient faux et surestimés, la FNPSA, précise que l'erreur se portait sur un multiple de 10 fois supérieur. WWF s'est basé sur les anciennes données pour son PPT. Elle informe qu'un carnet de pêche avec déclaration volontaire est en projet.

WWF et CNPMMEM, veut réglementer la pêche de loisir en mettant en place un permis payant, pour évaluer un stock, pour récupérer des informations, à l'exemple de la pêche d'eau douce, par une redevance pour entre autres la protection du milieu aquatique, et permettre la mise en place de contrôle par des agents assermentés par des associations ou fédérations

La FFPM souligne que la pêche de loisir lui semble déjà bien réglementée, et s'étonne que WWF ne s'en aperçoive pas, car WWF veut protéger la pêche artisanale, par rapport à l'expansion de l'activité de la pêche récréative, elle relève également, que ce PPT pointe fortement du doigt la pêche récréative, et ceci n'est pas normal.

WWF veut atteindre les pêcheurs qui sont en électrons libres, et souligne qu'il n'y a pas suffisamment de contrôle sur cette pratique, ces pêcheurs ne sont pas au fait de la

règlementation en vigueur. Ils veulent contraindre tout le monde à rentrer dans une fédération.

La FNPSA et la FFPM, relèvent que ce constat ne reflète pas la réalité, la présentation qui est faite est fautive sur plusieurs points, pour les bars en particulier les pros pêchent en ce moment sur les frayères et cela n'est pas signalé, alors que c'est un désastre pour la ressource, il faut rappeler que c'est interdit à la pêche de loisir. La FFPM se doit aussi de dénoncer ce qui est faux dans ces arguments.

La CNPMM, souligne que le grenelle de l'environnement avait demandé un encadrement de la pêche de loisir, il souhaite que les données empiriques des pêcheurs de loisir viennent compléter les données fournies par les professionnels afin que les scientifiques formulent un avis rapide.



Il est convenu de certains ratés de la part d'Ifremer sur plusieurs espèces. Il désire que la pêche de plaisance soit encartée dans le même cadre que les pêcheurs d'eau douce, que les chasseurs.

Problématique de la réunion

WWF, veut mettre plus de contrôle et appliquer un suivi, pour encadrer les pêcheurs « du dimanche » qui souvent braconnent et font un complément de revenu.

Les permis payants pourraient subvenir à payer ces contrôles effectués par des personnes assermentées qui travailleraient pour les fédérations.

La CNPMM, ne comprend pas pourquoi les fédérations ne sont pas d'accord pour l'encartement, car si la somme est modique, cela peut faire une manne financière qui pourrait aider à faire des actions importantes comme la sensibilisation, à l'exemple des cartes des professionnels.

La FFPM répond que la sensibilisation est faite gratuitement, nous avons une relation avec les brigades nautiques et affaires maritimes, nous n'avons pas peur des contrôles.

Le permis payant n'est pas une volonté des fédérations du moins de la nôtre. Par la réglementation des arrêtés en découlent des obligations et des contrôles

WWF et le CNPMM, veulent que les pêcheurs occasionnels soient obligés de s'encarter et proposent que pour les pêcheurs du bord, et la pêche embarquée une obligation d'adhérer à une fédération, pour avoir les informations, le CNPMM, proposent que les fédérations attirent les pêcheurs par des activités conviviales, et ils feraient leur

choix.

La FFPM, soulève que le terme obligation n'est pas approprié, pour le thon certains pêcheurs ne sont pas fédérés pourtant cette pêche est réglementée et contrôlée, une obligation n'apporte rien de bon, elle souligne que WWF et le CNPMM sont intéressés par les données qui pourraient leur revenir et l'argent que ces cartes pourraient leur amener.

Pourquoi encore durcir le système, ce n'est pas dans l'optique des fédérations, d'obliger les personnes à s'affilier, comment pourront-ils s'intégrer dans ce cas, alors qu'ils peuvent effectuer leur choix sans obligation ni frais.

La mer est à tout le monde, alors que la rivière ne l'est pas, à cause des berges privées.

Il est précisé qu'avec un permis de pêche d'eau douce, les informations ne sont pas associées, il faut que le pêcheur se renseigne par lui-même.

Par contre, la mer a un suivi effectué par les aires marines protégées, par Natura 2000, par les sites marins, un travail considérable pour la surveillance et la protection, ce qui entraîne moins de besoin en personne pour la surveillance.

La CNPMM, rétorque que puisque la mer est à tout le monde elle doit avoir plus de contraintes.

La FFPM, souligne que les pêcheurs professionnels ne suivent pas non plus les réglementations, pêche trop près des côtes, des filets tirés en travers du port.

Il ne faut pas stigmatiser une pêche ou une autre, et il n'est pas nécessaire de taper toujours sur les mêmes, car c'est très dérangeant.

La pêche pro ramène peut-être son tribut sur la table des Français, mais ce n'est pas une raison pour dénigrer la pêche de loisir qui elle aussi apporte une manne financière plus importante encore.

D'accord pour une information au plus grand nombre, mais sans obligation ni contrainte.

La CNPMM, revient sur les moyens qui pourraient être mis en place pour affiner les données sur certaines espèces où la pêche récréative à un prélèvement certain.

La FFPM, répète qu'un carnet de pêche est en projet, l'Europe a débloqué une enveloppe de 300 000 euros, pour développer ce projet.

Il faut penser que la mise en place d'un permis a un coût important qui est à envisager, est-ce que l'Etat l'assurera ?

La réunion se termine sur la conclusion que nous avons beaucoup de points de vue différents.

Propos résumés par Simone FALCE, membre de la FFPM.